

plémentaire, si nous sommes sûrs qu'à la fin ce sont les étudiants qui en bénéficient au travers des bourses d'études. Nous n'aurions évidemment pas accepté pour un montant d'une couverture de 75%, de prendre sur nous ce travail supplémentaire en tant que tel.

On a beaucoup parlé à nouveau du dossier de la répartition des tâches et du fait que nous n'avions pas trouvé une tâche à répartir de l'ordre de 2,5 millions. Je souhaite dire que ce n'est pas faute d'avoir cherché et je vous l'assure, parce que, évidemment, la solution à 100% au canton avec une contrepartie de 2,5 millions est aussi plus simple sur le plan administratif, vous l'avez bien compris. Nous n'avons pas trouvé, ce n'est pas faute d'avoir cherché!

Dans l'ensemble de ma Direction, nous avons cherché une tâche à 2,5 millions. Il n'y en pas chez nous. C'est parce que peut-être nous avons des tâches d'une importance, avec les relations avec les communes, beaucoup plus grande que ce montant-là. Nous l'avons cherché également dans d'autres Directions avec mes collègues et nous ne l'avons pas trouvé non plus. Ils n'arrivaient pas à «inventer» une nouvelle tâche de 2,5 millions à répartir en tant que telle.

C'est vrai, je l'entends plusieurs fois aussi dans cette enceinte, nous avons un problème récurrent: celui de l'argumentation de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. On nous dit qu'on pourrait faire cette fois un pas dans le bon sens aujourd'hui. Je remarque simplement que les répartitions des tâches que nous avons faites au coup par coup, à part le réseau hospitalier – qui a été construit avec la question de la bascule – ont toujours été pour l'instant dans le sens de l'Etat. C'est l'Etat qui a assumé les tâches supplémentaires, je pense à l'état civil, vous me permettez de le dire, en particulier ces dernières années.

Dans ce cadre-là, je vous demande de maintenir la version du Conseil d'Etat, d'avoir ainsi la garantie de pouvoir bénéficier de 11,2 millions au bénéfice des étudiants fribourgeois et de pouvoir véritablement couvrir 100% du manquant dans les années à venir. Je voudrais encore faire une remarque, parce qu'il faut aussi souligner les communes qui s'engagent beaucoup aux côtés de leurs étudiants, ce n'est pas qu'une question financière. C'est aussi une question de proximité. C'est aussi de considérer que les étudiants domiciliés dans une commune sont intéressants, sont des citoyens, sont proches de leur collectivité communale. M^{me} la Députée Schnyder, la commune de Villars-sur-Glâne assume l'entier de la charge. Pour elle, cela ne représentera pas une charge supplémentaire puisque, aujourd'hui déjà, elle assume 25% du manquant pour ses propres étudiants. Je voulais aussi le dire de cette manière-là.

En revanche pour la subvention de la Confédération et les 800 000 francs, le montant afférant à la partie pour les communes a été pris en compte dans le cadre du décret que nous avons passé sur l'ensemble des répartitions des tâches. Nous en avons tenu compte dans ce montant-là de 200 000 francs.

C'est avec ces remarques que je vous demande d'accepter la version du Conseil d'Etat. Je souhaiterais jouer la sécurité des étudiants aujourd'hui.

– Au vote, l'amendement de M. Bapst est accepté par 65 voix contre 28. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 65.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbauer (FV, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 28.

Se sont abstenus:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Girard (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP). Total: 3.

– Art. 21 modifié selon la proposition d'amendement Bapst (*l'art. est biffé*).

– La première lecture est ici interrompue. Elle sera reprise ultérieurement.

Postulat P2008.07 Hugo Raemy/Ursula Krattinger (travail social en milieu scolaire pendant la scolarité obligatoire)¹

Prise en considération

Raemy Hugo (PS/SP, LA). In der grossen Pause kommt es zu verbalen Provokationen zwischen zwei Gruppen von Schülerinnen und Schülern. Die Situation eska-

¹ Déposé le 16 mars 2007, BGC p. 287; développé le 11 mai 2007, BGC p. 615; réponse du Conseil d'Etat le 23 novembre 2007, BGC p. 1862.

liert, es kommt zu einer Schlägerei. Es gelingt der Pausenaufsicht mit Mühe und Not, die Kontrahenten zu trennen. Der Schulsozialarbeiter wird sofort eingeschaltet. Er diskutiert den Konflikt mit den betroffenen Jugendlichen in der folgenden Lektion aus. In den Klassenzimmern geht der Unterricht nach Stundenplan weiter. Die Lehrpersonen können ihrem Kernauftrag, dem Unterrichten, nachkommen. Dank der professionellen Intervention des Schulsozialarbeiters und der Lehrpersonen konnte eine kritische Situation rasch entschärft und professionell gelöst werden.

Ich hoffe, Sie haben eine angenehmere Pause erlebt. Das ist aber leider ein realistisches Beispiel aus unserem Schulalltag, welches aufzeigen soll, wie sehr wir als Lehrpersonen das Angebot der Schulsozialarbeit schätzen. Schulsozialarbeit ist in vielen Schulen der Deutschschweiz und Deutschfreiburgs ein etabliertes schulpädagogisches Angebot. Gefragt sind Schulsozialarbeiter und Schulsozialarbeiterinnen überall dort, wo sich soziale Probleme von Kindern und Jugendlichen auf die Schule auswirken, bei persönlichen Problemen, bei Krisen zu Hause, bei Konflikten untereinander, bei Gewalt, Mobbing, aber auch bei Suchtproblemen von Schülerinnen und Schülern und bei kritischen Situationen in Schulklassen. Diese Aufzählung ist bei weitem nicht abschliessend. Die Schulsozialarbeit ist ein niederschwelliges Angebot. Eine Fachperson kann sich schnell und unbürokratisch einschalten, wenn Probleme auftauchen und so die Lehrpersonen, ja die ganze Schule massiv entlasten. Sie kann auch Schülerinnen und Schülern in schwierigen Situationen begleiten und beraten.

Was hat uns nun dazu bewogen, dieses Postulat einzureichen? Dort, wo Schulsozialarbeit im Moment angeboten wird, geht dies voll zu Lasten der Gemeinden. Das können sich nicht alle Gemeinden leisten, was zu einer Ungleichbehandlung führt. Alle Schulen, alle Schülerinnen und Schüler, sowie Lehrpersonen sollen von diesem Angebot profitieren können. Im Französisch sprechenden Teil des Kantons ist das System der Mediation verankert, notabene mit finanzieller Unterstützung des Kantons. Speziell weitergebildete Lehrpersonen übernehmen zum Teil ähnliche Aufgaben, wie sie an deutschsprachigen Schulen von der Schulsozialarbeiterin, oder vom Schulsozialarbeiter abgedeckt werden.

Ohne die beiden Ansätze gegeneinander ausspielen zu wollen – Mediatorinnen und Mediatoren machen unbestritten eine sehr gute Arbeit – möchte ich dennoch zwei Vorteile der Schulsozialarbeit darlegen: Schulsozialarbeiter und Schulsozialarbeiterinnen gehören nicht zum Lehrkörper. Sie sind unabhängig und können unbelastet an die Probleme herangehen. Es ist für Schülerinnen und Schüler wohl auch einfacher, sich einer neutralen Person anzuvertrauen. Schulsozialarbeiterinnen und Schulsozialarbeiter haben Zeit und den Kopf frei, sich voll und ganz den Jugendlichen zu widmen. Sie müssen sich nicht gleichzeitig noch um den Unterricht kümmern, der parallel dazu läuft. Die Schulsozialarbeit hat eine präventive Funktion: Eingreifen zu können, bevor die Situation eskaliert und drastische und kostspielige Massnahmen nötig sind. Das ist damit oft möglich. Schulsozialarbeit unterstützt Jugendliche auch bei der Lebensbewältigung

und fördert ihre Kompetenzen zur Lösung von persönlichen oder sozialen Problemen. Nicht zuletzt leistet die Schulsozialarbeit einen Beitrag zur Integration und zum Wohlbefinden, und somit zur Leistungsfähigkeit aller an der Schule Beteiligten.

Auch der Staatsrat anerkennt im zweiten Teil seiner Antwort die Leistungen der Schulsozialarbeit. Wir danken ihm für diese Unterstützung. Übrigens hat auch der Regierungsrat des Kantons Zürich beschlossen, Schulsozialarbeit ab 2011 auf dem ganzen Kantonsgebiet flächendeckend einzuführen. Das konnte man der NZZ vom 13. November 2007 entnehmen. Ich lade Sie ein, im Kanton Freiburg das Gleiche zu tun und unser Postulat im Sinne einer Qualitätssicherung an den Schulen und der Chancengleichheit für alle an der Schule Beteiligten zu unterstützen.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Ce postulat demandant un travail social en milieu scolaire pendant la scolarité obligatoire a retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. Une tâche de plus à caser dans la grille-horaire! Cette proposition d'un nouvel ajout nous interpelle et nous nous demandons si c'est indispensable au vu des tâches qui se superposent bon an mal an, gentiment, mais sûrement.

Le Conseil d'Etat brosse l'état de la situation actuelle du travail social en milieu scolaire, mandat déjà existant dans le district du Lac ainsi qu'au CO dans le district de la Singine. Les élèves des districts francophones bénéficient du concept d'éducation générale et des médiateurs et médiatrices formé-e-s qui assument des interventions de type socio-pédagogique. Le plan d'intervention 2006–2010 du Conseil d'Etat permet aux écoles de disposer d'heures de décharge afin d'accompagner des élèves en difficulté de comportement. Des classes relais ont été ouvertes à Fribourg et à Bulle. Le coordinateur devrait être nommé d'ici au mois prochain ou en tout cas tout prochainement. Diverses autres mesures sont planifiées: actions internes dans les établissements, unités mobiles construites autour des ressources déjà existantes, organes de coordination actifs dans les domaines de la gestion du personnel, pilotage des mesures et leur évaluation. Le chantier est vaste et il faut laisser du temps pour qu'il fonctionne. Notre groupe attend le projet de la nouvelle loi scolaire pour repenser les priorités, développer les facultés intellectuelles et créatrices de l'enfant, former le caractère et développer son jugement ainsi que celui de lui donner le sens de ses responsabilités. Nous sommes d'accord avec des mesures d'aide et d'encadrement, mais planifiées et coordonnées. Nous tenons à rappeler que l'école seconde les parents dans l'instruction et l'éducation de leurs enfants.

Une majorité du groupe libéral-radical ne soutiendra pas ce postulat car elle s'inquiète de tout ce que l'on met dans la grille-horaire et de toutes les tâches qui incombent à l'école. Les enseignants se plaignent parfois qu'ils n'ont plus une seule demi-journée d'effectif complet de leurs élèves, rendant leur travail difficile parce que la classe est incomplète. A force de médiateurs, d'assistants sociaux, de spécialistes socio-pédagogiques et de toutes les aides directes, nous craignons de fragiliser les élèves qui ne savent plus se débrouiller

lorsqu'il y a le moindre conflit et qui ne connaissent surtout plus le sens des responsabilités.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). In Abwesenheit unseres Spezialisten für diese Fragen, Albert Studer, habe ich es übernommen, Ihnen zu sagen, dass die Fraktion Mitte-Links-Bündnis einstimmig für das Postulat P2008.07 für die Schulsozialarbeit während der obligatorischen Schulzeit ist. Schulsozialarbeit hat sich noch nicht überall eingebürgert. Sie ist insbesondere im deutschsprachigen Teil unseres Kantons im Pionierstadium. Wir stellen hier einen Unterschied in den Schulkulturen der beiden Sprachregionen unseres Kantons fest.

Hier sei eine Klammerbemerkung an die Adresse unserer Kollegin angebracht: Die Schulsozialarbeit findet nicht unbedingt innerhalb des Stundenplans statt. Sie kann dies bei Einzelinterventionen, aber grundsätzlich ist sie etwas, das ausserhalb der obligatorischen Schulzeit stattfindet.

Wir haben eine Frage an die Staatsrätin: Sollen auch in Zukunft gewisse Unterschiede in den Schulkulturen der beiden Sprachregionen unseres Kantons möglich sein? Das wird wahrscheinlich ein Thema des revidierten Schulgesetzes sein. Und wie sollen diese Unterschiede und werden diese Unterschiede im revidierten Schulgesetz berücksichtigt werden, insbesondere damit eine Gleichbehandlung der beiden Schulkulturen vorliegt? Wir sind also einverstanden, dass der Bericht in die Botschaft zur Revision des Schulgesetzes integriert wird und sind einverstanden mit dem Postulat.

Crausaz Jacques (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec intérêt la proposition des deux postulants qui souhaitent l'introduction d'un assistant social en milieu scolaire aux degrés primaire et du cycle d'orientation.

Force est de constater que les postulants soulèvent un vrai problème. Vous le savez, l'évolution de nos sociétés modernes a notamment pour résultat que les parents ont toujours plus de peine à assumer leurs tâches d'éducation et d'encadrement de leurs enfants et que les jeunes peinent à trouver leur place dans la société. Au final, c'est souvent l'école qui, sans que ce soit vraiment son rôle, doit intervenir sur le plan de l'éducation et, plus récemment, sur le plan social. C'est donc un vrai problème et vous l'aurez constaté, dans la réponse du Conseil d'Etat, les éléments de réponses qui ont été données ne sont pas tout à fait les mêmes selon que l'on est dans la partie alémanique ou francophone du canton.

C'est un vrai problème auquel le Conseil d'Etat et les communes apportent déjà des réponses, même si elles sont partielles. Enfin, c'est un vrai problème qui, avant qu'on ne se lance dans la mise en place d'un coûteux service social des écoles qui ne devrait sans doute pas dépasser 2,5 millions, mérite un examen approfondi de la situation et des solutions possibles en évitant des solutions différenciées pour les deux parties linguistiques. C'est ce que propose le Conseil d'Etat.

Le groupe démocrate-chrétien vous invite à soutenir ce postulat qui nous apportera quelques réponses.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat «Travail social en milieu scolaire pendant la scolarité obligatoire». Cela sera à nouveau des coûts supplémentaires non négligeables à la charge du contribuable. Et une fois l'assistant social en place, ne va-t-on pas créer de nouveaux cas pour lui assurer du travail à plein-temps? Plus d'assistants signifie plus d'assistés!

Les directeurs d'école, leurs adjoints, le personnel enseignant ainsi que les médiateurs sont formés dans l'intervention socio-pédagogique. Ce sont ces personnes qui doivent prendre contact et informer rapidement les parents d'élèves qui ont des problèmes de comportement, difficultés scolaires, etc. C'est à l'inspecteur scolaire à contacter, par exemple, AMO, le service d'action éducative en milieu scolaire, car malheureusement les problèmes proviennent de la maison et sont décelés à l'école. C'est en découvrant les symptômes au plus vite que l'on parvient à rattraper des jeunes.

Avec ce service et le Service de l'enfance et de la jeunesse, qui sont à disposition des écoles, n'y aurait-il pas doublon avec l'assistant social en milieu scolaire? A titre personnel, je suis bien conscient que le personnel du Service de l'enfance et de la jeunesse croule déjà sous l'augmentation de cas de plus en plus épineux.

En conclusion, dans sa très grande majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas ce postulat.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). In den Regierungsrichtlinien für die Legislatur 2002–2006 hat der Staatsrat die Förderung der harmonischen Entwicklung der Jugend als eines der vorrangigen Ziele festgelegt. Zu diesem Zweck hat er eine Kommission eingesetzt. Im ausführlichen Schlussbericht wurde die Notwendigkeit für unterstützende Massnahmen in den Schulen mittels schulischer Sozialarbeit anerkannt. Dies ist in vielen anderen Kantonen längst Usus; unter anderem auch im Kanton Waadt und im Kanton Zürich. Wieso also das Rad neu erfinden und noch eine lange Evaluationszeit einführen? Die Überprüfung der Ziele und Modelle ist sowieso schwierig, weil die Schulsozialarbeit, wie sie im Moment in Deutschfreiburg praktiziert wird, eine reduzierte Form ist und die Rahmenbedingungen nicht optimal sind. Die Rahmenbedingungen stimmen nicht, weil im Moment die Gemeinden die Schulsozialarbeiter bezahlen und deshalb die finanziellen Mittel beschränkt sind. Es brauchte schon sehr viel Überzeugungsarbeit, dass die Gemeinden diese Kosten übernehmen, und zwar nicht, weil die Gemeindevertreter gegen die Schulsozialarbeit sind, oder den Sinn und Zweck nicht einsehen, sondern weil die Schulbehörden Deutschfreiburgs der Ansicht sind, dass dies Aufgabe des Kantons ist. Der Kanton muss hier seine Verantwortung wahrnehmen. In der Antwort auf unser Postulat steht, dass der Kanton aufgrund der beschränkten finanziellen und personellen Mittel kurzfristig keine Beteiligung vorsieht. Dies würde aber sehr gut investiertes Geld sein, denn Prävention oder eine frühzeitige Intervention sind kostengünstiger als langjährige Begleitmassnahmen. Es ist auch Augenwischerei, wenn der Staatsrat im Regierungsprogramm 2007–2011 die Verbesserung von

Jugendlichen in Schwierigkeiten als prioritäres Ziel nennt, und dann aber nicht bereit ist, die finanziellen Mittel zur Verfügung zu stellen und die Verantwortung an die Gemeinden delegiert. Mit diesen Bemerkungen bitte ich Sie, das Postulat zu unterstützen.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). In persönlichem Namen nehme ich Stellung zum vorliegenden Postulat. Als Lehrperson der Primarschule Murten darf ich bereits während mehreren Jahren mit der von der Gemeinde eingesetzten Schulsozialarbeit erfolgreiche Erfahrungen machen. So konnte beispielsweise einem Schüler meiner Klasse, der soziokulturelle Schwierigkeiten hatte, und mit Gewalt und Regelabweichungen reagierte, gezielt mit Massnahmen und Abmachungen in enger Zusammenarbeit mit dem Schulsozialarbeiter geholfen werden. Der Schulsozialarbeiter nahm dabei die Stellung einer neutralen Ansprechperson für den Jungen, für seine Eltern und für die Schule ein. Er bildete einen wichtigen Angelpunkt zwischen Schüler, Schule und Elternhaus. Murten, sowie weitere deutschsprachige Gemeinden haben freiwillig diese Massnahme zur Bewältigung sozial schwieriger Situationen gewählt. Die Schulsozialarbeit ist mittlerweile ein nicht mehr wegzudenkendes Begleit-, Beratungs- und Interventionsangebot unserer Schule. In Zusammenarbeit mit dem Jugendarbeiter, der Jugendliche auf der Gasse und im Jugendhaus berät und begleitet, können dazu noch sinnvolle Synergien genutzt werden.

Werte Kolleginnen und Kollegen des heutigen Grossrats: Die Schulsozialarbeit verdient es, als eine der möglichen Massnahmen zu den bereits vorhandenen sozialpädagogischen Strukturen, die den Schulen zur Verfügung stehen, geprüft zu werden, und dass die bereits gemachten Erfahrungen evaluiert werden. Jede Schule sollte meiner Ansicht nach in Zukunft nach der Evaluation die Massnahme einsetzen können, die ihr am geeignetsten erscheint. So wählt die eine Schule die Mediation und die andere Schule setzt auf Schulsozialarbeit. Aus diesen Gründen empfehle ich, das Postulat Raemy/Krattinger zu unterstützen.

Nusbaumer Catherine (*PS/SP, FV*). J'ai entendu une idée intéressante émise par mon collègue M. Frossard concernant la logique de la profession d'assistant social qui dit: «Plus il y a d'assistants sociaux, plus il y a d'assistés»!

Comme assistante sociale, qui plus est au Service de l'enfance et de la jeunesse, j'aimerais apporter une autre logique qui dit aussi: «Plus il y a d'assistants et d'assistantes sociales, plus ils ont le temps de s'occuper de chaque personne, moins il devrait y avoir de problèmes sociaux et plus les gens devraient être pris en charge»!

C'est pour cela que ce postulat, qui propose une prise en charge très tôt dans les écoles aussi, permettrait peut-être, s'il devait être concrétisé, d'amener des solutions plus rapidement. On ne devrait pas forcément en arriver, en dernier recours par exemple, au Service de l'enfance et de la jeunesse.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les intervenants pour le soutien annoncé au postulat et souhaiterait me concentrer sur les arguments à fournir peut-être à ceux qui voudraient encore le rejeter.

La problématique est connue, elle est celle d'élèves en difficultés comportementales, d'élèves qui ne suivent plus correctement ou suffisamment l'enseignement, se privant ainsi d'une insertion professionnelle et sociale nécessaire. Si nous devons intervenir dans le cadre de l'école, c'est justement pour permettre à l'enseignant d'enseigner, c'est pour permettre à la classe d'avancer, c'est pour permettre à l'élève d'avancer dans ses apprentissages, d'avancer aussi dans son âge adulte et de lui permettre de prendre ses responsabilités ultérieurement.

Nous avons une même problématique dans l'ensemble du canton, dans l'ensemble du pays. Nous avons des solutions différenciées selon les régimes linguistiques, qui font état aussi d'une culture scolaire différenciée. C'est parfois facteur de division mais c'est aussi facteur d'intérêt de pouvoir évaluer chacune des deux solutions pour se demander laquelle est la plus adéquate dans les deux situations concernées.

Dans la partie alémanique, les communes, et c'est leur rôle puisqu'il ne s'agit pas de personnel enseignant, ont engagé, à l'appui de certains CO, des assistants sociaux, des assistants éducatifs scolaires. La partie francophone agit par le biais du programme de médiation à l'intérieur de l'école par un enseignant dans le cadre des problématiques connues.

La première réponse, et cela me paraît important, il ne s'agit pas d'ajouter quelque chose à la grille-horaire mais, au contraire, de permettre à ce qu'on arrive au bout de la grille-horaire en se concentrant sur le travail scolaire et en donnant un appui à l'enseignant pour qu'il puisse, lui, se concentrer sur son métier qui est l'enseignement et pas l'assistant social, comme il doit souvent jouer le jeu.

Dans ce cadre-là, et je souhaiterais dire à la postulante, il faut faire une distinction entre la question du modèle choisi et celle du financement. Si nous pouvons adhérer au modèle choisi, et seule l'évaluation nous le montrera, ça ne veut pas encore dire que le modèle choisi entraînera immédiatement un financement cantonal parce que cela voudrait dire que l'on modifie à nouveau la répartition des rôles entre l'Etat et les communes dans ce domaine assez clair et je ne voudrais pas redémarrer cette discussion immédiatement, ce matin en particulier.

Ce qui me paraît important, c'est d'ajouter que, dans le plan financier 2002–2010, nous avons mis un poids très important sur les élèves en difficultés comportementales puisque dans le message, pour lequel je vais solliciter une prolongation de l'application, nous avons prévu au total au bout du programme 25,7 équivalents plein-temps pour les deux parties linguistiques; ce n'est pas rien en tant que tel! Aujourd'hui, nous avons fait la moitié du chemin. Nous sommes en train de mettre en place – cela a été dit – les mesures internes supplémentaires dans les établissements, l'organe de coordination nécessaire. Les classes relais fonctionnent déjà. Nous devons encore nous concentrer sur l'unité mobile pour les interventions d'urgence. Et cette priorité-là,

le Conseil d'Etat l'a reconnue également dans le cadre des postes pour cette présente législature.

Je souhaite dès lors vous proposer d'accepter le postulat. Nous y donnerons suite dans le cadre du message de la loi à l'appui de la révision de la loi scolaire, ce qui nous permettra d'avoir une vue générale aussi sur l'ensemble des modifications à introduire dans la loi scolaire, sur la place que l'on peut laisser aux cultures scolaires, et il y aura une place pour les cultures scolaires, ne serait-ce déjà qu'en raison de l'harmonisation au plan national, qui fait que nous n'avons pas la même logique du plan d'études, pour reconnaître ensuite ce qui doit être fait dans les années qui viennent.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 62 voix contre 28. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (BR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 62.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 28.*

S'est abstenu:

Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Postulat N° 319.06 Claire Peiry-Kolly/ Marie-Hélène Brouchoud-Bapst (rationalisation de l'administration cantonale)¹

Prise en considération

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Il va sans dire que j'ai été très attentionnée de la prise de position du Conseil d'Etat à propos du postulat dont il est question, postulat déposé en septembre 2006. Le Conseil d'Etat a constaté la pertinence de notre intervention cosignée par vingt-six collègues et il invite les députés à accepter le postulat, ce dont je le remercie.

Cela dit, la réponse du Conseil d'Etat appelle tout de même quelques observations de ma part. Le contenu de la réponse pourrait laisser croire que je ne suis pré-occupée que de cours d'eau. Ce n'est nullement le cas et c'est uniquement à titre d'exemple que j'ai cité les cours d'eau. Il va de soi que c'est toute la problématique de l'environnement qui est concernée. Quant aux dangers que pourrait représenter un super-service de l'environnement en lui donnant trop de compétences, ce n'est pas réaliste! Cette crainte est infondée, car si tel était le cas, il y aurait d'autres services de l'administration qui devraient être disséqués pour en faire des entités plus petites et cela irait à l'inverse du but recherché, à savoir l'efficacité, la simplification des services, la suppression d'éventuels doublons. Le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs engagé dans cette voie par son programme gouvernemental 2007–2011.

Permettez-moi de relever qu'à l'échelon de la Confédération, toutes les questions traitant de l'environnement sont regroupées sous un même toit. A mon avis, il ne viendrait à l'idée de personne d'en demander le démantèlement pour éviter une concentration des compétences. En conclusion, je constate que le Conseil d'Etat tient à ce que notre administration cantonale soit organisée de manière rationnelle, efficace et simple pour les citoyens.

Cela étant, je remercie d'ores et déjà les député-e-s de bien vouloir accepter le postulat, comme le propose le Conseil d'Etat.

Waeber Emanuel (PDC/CVP, SE). Es macht Sinn, diejenigen Verwaltungseinheiten, die mit der Umwelt betraut sind, zusammenzulegen. Mit dieser Massnahme wird einerseits sichergestellt, dass auf kantonaler Ebene ein einziger und kompetenter Ansprechpartner für alle internen und externen Kundenbedürfnisse präsent ist. Andererseits können aber auch Verfahren vereinfacht und die Rechtssicherheit gewährleistet werden. Mit der im vorliegenden Postulat vorgeschlagenen Zusammenlegung der Aufgaben im Bereich des Wassers, des Amtes für Umwelt einerseits und des Büros für Natur- und Landschaftsschutz können zudem Kostenersparnisse erreicht werden.

Der Staatsrat ist zudem in seiner Antwort bestrebt, weitere Zusammenschlüsse im Bereich der Umwelt zu prüfen. Damit zeigt er seinen Willen, sich in diesem wichtigen Bereich zu engagieren. Ein Bereich also, meine Damen und Herren, der unsere Gesellschaft zu-

¹ Déposé et développé le 8 septembre 2006, *BGC* p. 1804; réponse du Conseil d'Etat le 15 janvier 2008, *BGC* p. 296.